

740.001

Rapport d'activités 2016 et Projets 2017





740.001

Rapport d'activités de 2016 et prévisions pour 2017

Dans le présent rapport, vous trouverez de l'information sur les sujets suivants :

Mot du directeur	page 3
La mission	page 4
Présentation du SSI	page 4
Les casernes	page 5
Prévention incendie	page 6
Intervention	page 6
Tableau des interventions de 2010 à 2016	page 7
Tableau – pourcentage des appels	page 8
Tableau – nombre d'appels par mois	page 9
Embauche de pompiers	page 10
Tableau – statistiques par municipalités	page 10
La réglementation incendie à Chelsea	page 11
Borne incendie	page 11
L'inspection des bâtiments à risques élevés et très élevés	page 12
Projets prévus en 2016 et réalisés	page 13
Classifications et définitions des types de risques selon le MSP	page 14
Vérification des avertisseurs de fumée	page 15
Incendies déclarés au Québec	page 16
Activités de prévention en 2016	page 17
Activités de prévention – travaux d'aqueducs et d'égouts	page 17
Personnel d'intervention	page 18
Disponibilité du personnel incendie	page 19
Formation du personnel et entraînement	page 19
Processus de formation	page 21
État des formations 2016	page 22
Programme d'entraînement 2016	page 23
Formation spécialisée	page 24
Projets pour 2017 du SSI	page 25
Plan de mise en œuvre de Chelsea	page 26
Conclusion	page 29



740.001

Février 2017

Bonjour,

Voici le rapport annuel des activités réalisé par le Service de Sécurité Incendie (SSI) de Chelsea de l'année 2016.

Ce rapport doit être achevé et remis au conseil municipal pour son adoption du mois de mars suivant l'année terminé.

De plus, une copie du rapport doit être remise au Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec et à la MRC des Collines de l'Outaouais.

Vous trouverez dans ce rapport plusieurs informations importantes et des statistiques concernant les interventions de l'année 2016.

Bonne lecture à tous!

André Hamelin, Directeur Service de sécurité incendie Municipalité de Chelsea



740.001

La mission:

Le Service de Sécurité Incendie est responsable d'assurer et de mettre en place toute mesure afin de sauvegarder la vie humaine, de protéger les biens et l'environnement, et ce, en accord avec le conseil municipal et inclus au schéma de risque de couverture de risque incendie.

Interventions:

Le conseil municipal à adopter en mai 2016, un règlement de constitution No 959-16 pour sa brigade incendie, ce règlement défini son organisation et son fonctionnement et abroge l'ancien règlement No 195 datant de 1956.

Les types d'interventions sont définis au règlement de constitution No 959-16.

Le SSI n'est pas autorisé à intervenir en première intervention pour les interventions de type premier (1^{er}) répondant sur son territoire, sauf exception d'assistance requise par le service ambulancier des Paramedics de l'Outaouais.

Définition de 1er répondant :

- Réanimation cardio-respiratoire (RCR)
- Anaphylaxie
- Traumatologie
- Urgences médicales

Présentation du SSI:

La structure organisationnelle : Sous l'autorité du Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité:

- 1 Directeur et une Secrétaire de direction à temps plein;
- 1 Directeur adjoint (poste vacant);
- 3 Capitaines (2 postes vacants);
- 5 Lieutenants;
- 1 préventionniste enquêteur;
- 1 instructeur-formateur;
- Brigade de 33 pompiers;



740.001

Les casernes:

La Municipalité de Chelsea possède trois casernes réparties sur son territoire, et dans chacune d'elles est entreposé un camion autopompe, un camion-citerne d'une capacité d'environ 3000 gallons d'eau chacun et un camion fourgon.

À la caserne 1, l'on retrouve de plus, l'unité de décarcération qui comprend des équipements de sauvetage et un bateau pneumatique avec remorque et un moteur de 30 HP.

- Les camions autopompes servent de camions d'intervention incendie et de protection incendie pour les intervenants lors d'interventions de décarcération.
- Les camions-citernes pour le transport d'eau et de pompe portative.
- Les camions de type fourgon pour le transport d'uniformes de combat et équipements légers.
- Le véhicule de sauvetage transporte tous les équipements de décarcération et de sauvetage.

L'équipement nautique a été mis en service au printemps 2012 pour le transport d'équipements et ressources de combat incendie lors d'incendie près des plans d'eau et/ou certain secteur de la municipalité n'ont pas de route pour l'accès aux chalets. Aussi, la mise en place d'une équipe d'intervention d'assistance au service des Paramedics de l'Outaouais (CPO), des agents de conservation (CCN) du Parc de la Gatineau ou du Service de police de la MRC des Collines lors de recherche ou du transport de victime blessée ou décédé en forêt, près des plans d'eau.

- La caserne 1, sise au 7 chemin Hôtel-de-Ville
- La caserne 2, sise au 39 chemin de la Rivière
- La caserne 3, sise au 161 chemin de la Montagne

Le SSI travaille sous deux volets : la prévention et les interventions d'urgences.



740.001

Prévention incendie

Le volet prévention incendie se réalise à la demande des citoyens ou des visites des lieux publics, des écoles, des garderies et des exercices d'évacuation de ces mêmes lieux. Chaque saison, des informations concernant la prévention incendie sont mise à la disposition des résidents sur le site internet municipal.

En 2013, le Service de sécurité incendie a débuté le programme de visites de résidences dans le but de vérifier les avertisseurs de fumée et d'informer la population des mesures de prévention incendie. En 2016, les pompiers ont frappé à la porte de plus de cinq cent soixante-neuf (569) bâtiments du quartier résidentiel #5, de ce nombre :

- 200 bâtiments ont été visités et les résidents ont été rencontrés;
- 70 résidents ont refusé une visite;
- 299 résidents étaient absents;

La majorité des résidents visités ont apprécié rencontrer les pompiers et recevoir différentes informations concernant la protection incendie.

Intervention

Lors d'alerte incendie ou autre au Service de sécurité incendie, tous les pompiers étaient avisés des appels par pagette et radio portative, quel que soit le secteur d'appel ou le secteur de résidence des pompiers, les trois (3) casernes sont mobilisées.

Un nouveau moyen de communication fut mis à l'essai de juin à décembre 2015 pour rejoindre les pompiers à l'ère technologique avec l'utilisation des téléphones cellulaires et d'un logiciel incendie.

Dès qu'un incendie est confirmé, si nécessaire, une deuxième alerte incendie est lancé sur les fréquences incendie et si nécessaire un appel d'entraide inter municipal est demandé aux différents Services de sécurité incendie (SSI) limitrophe à Chelsea, selon les ententes.

Les ententes d'entraide pour les incendies avec les différents Services de sécurité incendie (SSI de la MRC des Collines ainsi que la Ville de Gatineau) sont en place et renouvelées automatiquement chaque année par tous.

Le nombre d'interventions d'urgence répondues par le Service de sécurité incendie de Chelsea annuellement varie dû à différents facteurs. L'année 2016 a connu une augmentation de 166 à 210 interventions. (voir tableau de la page 7)

Un rapport annuel d'activités doit être achevé au plus tard au mois de mars de l'année suivante, être déposé lors d'une réunion du conseil municipal et une copie remise à la MRC des Collines-de-L'Outaouais selon les règles établies par le Ministère de la Sécurité publique (MSP).



740.001

166

210

Tableau 2010 à 2016

Statistiques des interventions 2010 à 2016

Type d'appel	Code d'appel
Feu de résidence	200
Feu de cheminée	301
Feu de commerce	311
Feu de véhicule	511
Feu de débris ou déchets	413
Feu de forêt	414
Feu de champ	411
Feu électrique	611
Fuite de gaz (naturel, propane, autre)	711
Intervention - matières dangereuses	719
Accident de véhicule	913
Assistance	800
Assistance aux ambulanciers	819
Sauvetage nautique	823
Alarme incendie	AL
Monoxyde de carbone	CO
Vérification et plainte	V
Autres	

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
0	5	2	4	2	8	8
4	7	7	1	2	7	4
n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	З
1	8	11	3	3	3	4
n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1
5	1	4	2	4	2	9
12	13	30	22	4	3	2
5	7	7	0	4	0	0
0	3	0	5	1	2	2
n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1
12	10	16	21	19	15	13
6	1	5	9	2	4	2
0	1	0	1	2	2	7
0	0	1	1	1	2	1
44	43	43	64	39	57	51
4	2	8	3	1	1	4
24	15	18	8	40	50	89
12	15	6	30	1	10	9

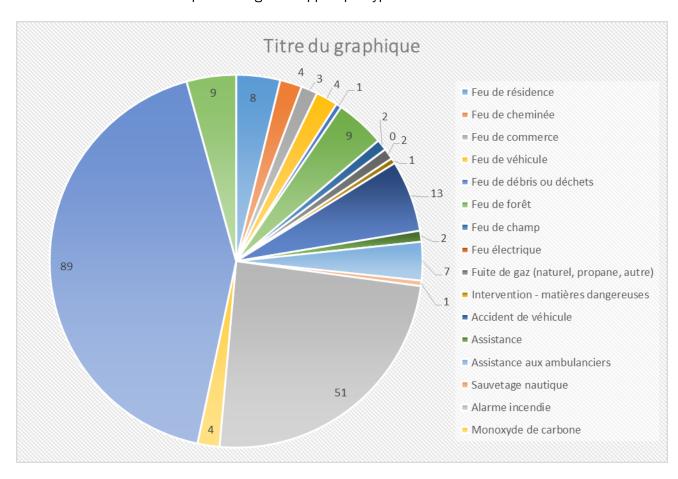
Total:

129 131 158 174 125



740.001

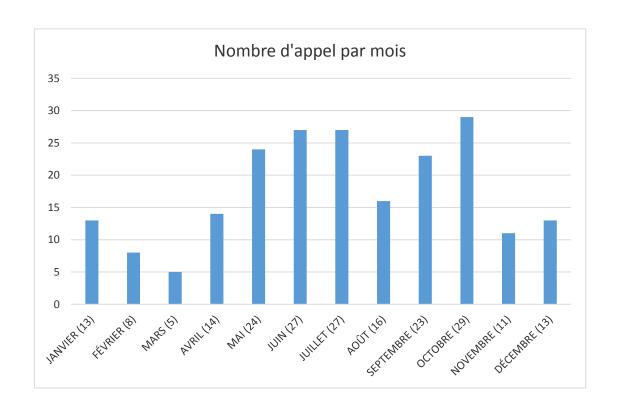
Voici un tableau illustrant le pourcentage des appels par types d'intervention :





740.001

Tableau représentant le nombre d'appels par mois pour l'année 2016 :





740.001

Embauche de pompiers

En 2015, il y a eu un processus d'embauche et le nombre de pompiers pour la municipalité était de 33 pompiers/officiers actifs.

La population de Chelsea s'établit à environ 7129 habitants en 2015, selon les informations émises par le Ministère de la Sécurité publique. Donc, avec une brigade de 33 pompiers (2015), le pourcentage était à 4.62% pompiers par 1000 habitants.

Il faut préparer la relève des pompiers et d'officiers, donner la formation de base aux recrues pour qu'ils puissent répondent à tous les types d'appels et le faire de façon sécuritaire, toujours selon les règles de l'art. Aussi, il faut assurer le suivi des formations pour les tâches identifiées comme spécialisation selon l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et être en mesure de répondre adéquatement et efficacement aux normes en vigueur.

À l'automne 2015, un processus d'embauche de pompiers a débuté selon des critères d'admissibilités et de disponibilités. Au-delà de 80 résumés furent reçus et 26 candidats ont participé aux examens écrits, physiques et invités pour une entrevue. La sélection terminée au mois de février 2016, 12 candidats ont été embauchés.

Voici un tableau de différentes statistiques des municipalités de la MRC des Collines. (Données 2013), sauf Chelsea 2016 selon le Mamot.

MUNICIPALITÉ	POPULATION	POMPIERS ET OFFICIERS	DIRECTEURS temps plein	NBRE POMPIERS PAR 1000 HABITANTS
Cantley	10412	40	1	4.00/1000
Ange-Gardien	5339	28	1	5.45/1000
La Pêche	7975	60	1	8.30/1000
Val-des-Monts	11 025	29	1	2.75/1000
Chelsea	7129	40	1	5.75/1000
Pontiac	5862	39	1	6.90/1000
N-D de Salette	752	17	0	22.0/1000



740.001

La réglementation incendie à Chelsea

En 2016, la réglementation incendie à Chelsea était la suivante :

- Le règlement 16— RM-05, relatives à la sécurité incendie
- Le règlement de constitution N° 959-16
- Le règlement sur la tarification des incendies de véhicules et de décarcération pour les non-résidents, N° 845-12.

Des permis de brûlage sont requis pour tous les citoyens qui désirent faire un feu à ciel ouvert sur leur propriété, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, mais sous certaines conditions. En 2016, 120 permis de brûlage ont été accordés.

Le règlement sur la tarification pour les incendies de véhicules ou de décarcération pour les non-résidents de Chelsea a permis à la municipalité de rembourser certains frais encourus pour ces types d'appels.

Le code de construction du Québec (CCQ) pour les bâtiments résidentiels, commerciaux, lieux publics et industriels est appliqué par le Service d'urbaniste et du développement durable et du service de sécurité incendie.

Le service de police de la MRC des Collines assure :

- Le règlement pour le maintien de la paix et du bon ordre, 06— RM-04
- le règlement sur les permis pour les systèmes d'alarme incendie et intrusion, 14 RM-01.

Bornes incendie:

La municipalité de Chelsea a procédé à la mise en place d'un réseau d'eau potable pour le centre du Village, incluant une usine d'eau potable et une usine de boue. Au mois de décembre 2016, 42 bornes incendie étaient fonctionnel et en service.

L'installation des bornes incendie permettra un combat incendie et une alimentation en eau plus rapide aux premiers intervenants lors d'incendie de bâtiments situés au Centre-Village et des environs, en plus de diminuer le temps alloué au transport d'eau par les camionsciternes.



740.001

L'inspection des bâtiments à risques élevés et très élevés (Risques catégorie 3 et 4) :

Selon le schéma des risques incendie de la MRC des Collines-de-L'Outaouais :

Pour être en mesure de bien intervenir lors d'intervention d'urgence dans tous les bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, il est primordial de bien connaître tous les dangers auxquels le Service de sécurité incendie doit faire face, connaître la nature et l'importance des risques que l'on retrouve sur le territoire et sensibiliser les occupants.

Il faut planifier la gestion des risques de manière à prévoir des mesures de prévention incendie, réduire les probabilités qu'un incendie survienne et préparer les plans d'interventions de façon adéquate pour chacun des risques afin de réduire les impacts humains, financiers ou risques pour l'environnement.

De plus, selon le ministère de la Sécurité publique (MSP) et adoptée au schéma de risque incendie de la MRC des Collines, il faut élaborer un programme de prévention incendie en s'inspirant du Code national de Prévention incendie (CNPI) et procéder à des inspections de bâtiments avec la collaboration de ressources formées en cette matière, soit des pompiers pour les risques faibles et moyens et une ressource qualifiée en prévention incendie (Technicien en Prévention Incendie (TPI)) pour les risques élevés et très élevés. (Voir la page suivante pour la définition des risques)

Le programme de visites des résidences, risques faibles, moyens, a débuté à l'été 2013 à Chelsea. Les visites pour les risques élevés ou très élevés ont débuté par une ressource embauchée par la MRC des Collines. Un formulaire uniformisé pour les sept municipalités de la MRC des Collines a été mis en place par le Comité des directeurs incendie de la MRC pour les risques faibles et moyens.

La MRC des Collines a procédé à l'embauche de deux (2) TPI afin de prendre charge de ce projet pour les sept (7) Municipalités de la MRC des Collines. De plus, l'approbation de la MRC doit être obtenue lors de construction de bâtiments à risques élevés et très élevés a en collaboration avec le Service d'urbanisme et développement durable de chacune des municipalités.



740.001

Budget du Service de sécurité incendie :

 $2014 \rightarrow 909 661\$$ $2015 \rightarrow 915 899\$$ $2016 \rightarrow 916 140\$$ $2017 \rightarrow 997 420\$$

Projets prévus au budget 2016 et réalisés :

- √ Équipements pour se brancher aux bornes incendie
- ✓ Formation « Instruction 1 » pour 9 pompiers et officiers
- ✓ Formation « Auto sauvetage » pour pompiers
- ✓ Examen final pour « Pompier 1 »
- ✓ Formation « Opérateur autopompe »
- ✓ Formation « Matières dangereuses Opérateur »
- ✓ Formation « Officier 1 cour 2 » pour 9 pompiers
- ✓ Formation « Pompier 2 »
- ✓ Remplacement de 3 détecteurs 4 gaz
- ✓ Embauche de candidats pompiers



740.001

Classifications et définitions des types de risques selon le Ministère de la Sécurité publique MSP du Québec :

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques faibles	Très petits bâtiments, très espacés Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés	Hangars, garages Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambre de moins de 5 personnes
Risques moyens	Bâtiment d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m²	Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambre (5 à 9 chambres) Établissements industriels du Groupe F, division 3* (ateliers, entrepôts, salle de vente, etc.)
Risques élevés	Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m² Bâtiments de 4 à 6 étages Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	Établissements commerciaux Établissements d'affaires Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambre (10 chambres ou plus), motels Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles
Risques très élevés	Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants Lieux où les matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	Établissements d'affaires, édifices attenants dans des vieux quartiers Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usine de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) Usines de traitement des eaux, installations portuaires



740.001

Pour le moment et jusqu'à ce que lesdits plans d'interventions soient réalisés et les ressources définies, la procédure établie pour tout type d'interventions incendie et types de risques, lors d'appel :

- Tous les pompiers sont avisés lors de la mise en alerte du SSI
- Le premier pompier qui arrive sur la scène agit à titre de commandant
- Si nécessaire, une deuxième alarme (10-30) et demande d'entraide est acheminée

La vérification des avertisseurs de fumée :

Les visites de prévention des résidences figurent toujours parmi les moyens privilégiés par les SSI municipaux et le MSP du Québec pour sensibiliser la population aux risques incendie à la maison.

Selon les statistiques du Québec, plus de deux incendies sur trois surviennent dans les résidences, ils sont souvent mortels et les pertes matérielles sont élevées.

En 2012, un poste à l'interne de Pompier-Préventionniste en incendie a été créé pour la mise en place des visites des risques faibles et moyens.

En 2014, nous avons procédé à l'embauche d'un Enquêteur-Préventionniste en incendie. Le candidat participe à l'organisation et la planification des exercices d'évacuation dans les écoles, les garderies et bureaux administratifs. De plus, nous avons mis sur pied une formation d'utilisation d'extincteur pour les employés municipaux. Cette personne s'occupe de compléter les enquêtes et les recherches de cause et circonstance lors d'incendie (RCCI) des risques faibles et moyens.

Le formulaire uniformisé, la mise en place du programme de la vérification des avertisseurs de fumée résidentiels et la formation des pompiers ont été complétés en 2013 à 2016. Ces visites, étalées sur sept (7) ans, équivalents à environ 375 résidences de catégorie 1, par année. Il est recommandé que les pompiers de la municipalité participent à ces visites de résidences pour leur permettre de se familiariser avec le territoire. En plus, cela est un bon moyen d'entretenir des relations publiques avec les résidents. La mise en place d'un logiciel incendie est à la disponibilité de chacun des SSI avec la Centrale de répartition 9-1-1, ce qui nous permet d'établir une base de données par bâtiment problématique ou de risques élevés et très élevés et des interventions spécifiques pour tout le territoire de Chelsea.



740.001

Selon le MSP:

* Le nombre d'incendies déclaré au Québec a diminué malgré l'augmentation des constructions résidentielles et l'augmentation des véhicules sur nos routes.

Statistiques 2014 :

- 15 952 incendies déclarés.
- 73% des incendies de bâtiments surviennent dans des <u>bâtiments résidentiels</u>:

<u>Autres statistiques:</u>

- 88% des municipalités ont déclaré un incendie survenu sur leur territoire;
- Le taux d'incendie par 1 000 habitants est passé de 2,77 en 2010 à 1,94 en 2014, une diminution de 30% ou de 0,83 incendie par 1 000 habitants;
- 24% des incendies ont endommagé des bâtiments à risques faibles;
- Janvier 2016, 21.5 incendies par jour
- Un incendie sur trois survient entre 15h et 20h:
- Les statistiques des dix dernières années démontrent qu'en moyenne, 50 décès accidentels surviennent annuellement lors d'incendie de bâtiment;
- En 2014, les pertes matérielles sont de 53\$ par personne, soit une diminution de 17\$ par personne comparativement à l'année 2013, ou elles étaient de 70\$;
- 28 % des incendies de bâtiments résidentiels débutent dans la cuisine:
- ce sont les équipements de cuisine (four, cuisinières, friteuse, micro-ondes et autres équipements) qui sont la principale source de chaleur (25 %) des incendies de bâtiments à usage résidentiel dont la pièce d'origine d'incendie est la cuisine.
- L'erreur humaine (la distraction) est la cause probable du quart des incendies résidentiels ayant entrainé des pertes matérielles.
- Pour plus d'informations, consultées en ligne: la sécurité incendie au Québec Statistiques sur les incendies déclarés en 2014;
- securite-incendie/publications-et-statistiques/incendies-declares/2014/en-ligne.html

À Chelsea, la recherche de causes et circonstances des incendies de bâtiments résidentiels :

- 8 incendies de bâtiments résidentiels en 2016:
- Aucun décès, civils ou pompiers;
- Blessures de civils, souvent reliés à l'inhalation de fumée et gaz chaud;
- Les causes probables d'incendie pour tous les appels: accidentelle ou autoinflammation.



740.001

Les activités de prévention incendie en 2016

Depuis la création du SSI en 1956, les pompiers sont sollicités par divers organismes communautaires ou autres afin d'assurer la sécurité des personnes et des lieux lors d'événement. Au fil des ans, ces activités n'ont cessé d'augmenter.

Le SSI a participé à différentes activités de prévention incendie en 2016 :

- Aucune résidence pour personnes âgées connues sur le territoire de Chelsea;
- Des exercices d'évacuation pour les écoles et garderies;
- Participer à la course « Terry Fox » à l'École Chelsea Elementary;
- La visite de la caserne 1, par différents groupes d'enfants (les scouts et les camps de jour, garderie et autres);
- Promotion, prévention incendie sur site internet municipal et journal local;
- Émettre des commentaires de sécurité incendie lors d'évènements spéciaux sur le territoire de Chelsea.
- Une journée porte ouverte de la caserne 1, et la démonstration d'un incendie coincuisine et de son extinction avec différents types d'extincteurs aux visiteurs.

Deux ressources (TPI) sont en place en prévention incendie au niveau régional à la MRC des Collines-de-L'Outaouais. Ces ressources et le Comité des Directeurs de service de sécurité incendie pourront mettre en place et établir des thèmes de prévention incendie spécifiques pour cibler des secteurs du territoire pour promouvoir la sécurité incendie, à la suite des rapports annuels d'activités de chaque SSI.

Activité de prévention lors des travaux d'aqueduc et d'égouts à Chelsea :

La municipalité a investi plusieurs millions de dollars dans les installations d'infrastructures en 2014 et 2015. Les travaux de construction ont débuté à l'automne 2014 pour se terminer au printemps 2016.

Durant les travaux de construction le SSI de Chelsea à activement participer conjointement avec le service de communications de la municipalité pour tenir quotidiennement les résidents et les services d'urgences informer de la situation des travaux et des meilleurs chemins ou routes pour intervenir lors de situation d'urgence.

La période des travaux s'est bien déroulée et aucun incident majeur dans ce secteur n'a été répertorié pour cette période.



740.001

Personnel d'intervention:

Le personnel d'intervention se réfère à l'accès du lieu d'intervention, au nombre de pompiers présents, à la préparation et à l'organisation du travail des officiers et pompiers sur les lieux d'un sinistre.

- A- Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour une attaque à l'intérieure d'un bâtiment est de 4 pompiers : 1 officier commandant, 1 opérateur d'autopompe et 2 pompiers sont jugés suffisant pour un service de sécurité incendie à temps plein selon les normes en vigueur.
- B- Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée est de 10 pompiers volontaires, secteur urbain, sans système d'aqueduc, en 20 minutes.
- C- Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée est de 10 pompiers, secteur non urbain, sans système d'aqueduc pouvant excéder 20 minutes n'est pas négligeable.
- D- La demande d'entraide inter municipal, selon les ententes.

Note: le nombre minimal de pompiers nécessaires pour une attaque à l'intérieure ou assurer une force de frappe selon les exigences du MSP est établi pour un bâtiment de catégorie 1 (risque faible) (résidence unifamiliale). Voici les tâches des dix (10) pompiers, sans système d'aqueduc : (ne sont pas en ordre d'opération)

- √ 1 ~ officier commandant
- ✓ 2-3 ~ Attaque initiale✓ 4 ~ Opérateur autopompe
- ✓ 5-6 ~ 2e équipe pour support à l'attaque initiale
- ✓ 7-8 ~ Ventilation
- √ 9-10 ~ Transport d'eau

Chacune des tâches doit être complétée par des pompiers ayant réussis formations nécessaires pour accomplir la tâche.



740.001

Disponibilité du personnel incendie :

Pompiers et officiers :

Le SSI a mis en service un logiciel incendie par cellulaire d'où chaque pompier peut indiquer sa disponibilité avec son téléphone, de plus ce système permet à l'officier de garde de savoir le nombre de pompiers disponible à condition que les pompiers n'oublient pas son utilisation. Ce logiciel permettra le retrait de la pagette prévue en 2017.

Officier responsable:

Pour l'an 2016, au moins 1 officier devait être responsable pour la fin de semaine, ou toute journée non disponible du Directeur, vacance, maladie ou autre, à tour de rôle et selon un horaire établi, un officier devait être sur le territoire ou dans les limites permises et assurer la prise en charge lors des appels, répondre aux plaintes des résidents ou envoyer une équipe pour toute demande d'assistance provenant de la centrale de répartition.

La formation du personnel et leur entraînement :

L'efficacité d'une intervention est fortement conditionnelle au niveau de préparation du personnel appelé à combattre un incendie. Ce niveau de préparation peut être mesuré en considérant la formation reçue par les pompiers, l'entraînement auquel les membres du SSI sont régulièrement soumis ainsi que l'existence et la mise à jour au sein de l'organisation et des plans d'intervention. D'après les orientations du ministre de la Sécurité publique du Québec, tout SSI devrait avoir un programme de formation et d'entraînement (48 heures d'entraînement minimal par pompier par année) adapté aux tâches que ses membres doivent accomplir.

D'ailleurs, la loi sur la santé et sécurité au travail prévoit qu'un employeur doit assurer la formation, l'entraînement et une supervision appropriée afin que le personnel ait les habiletés et les connaissances nécessaires pour l'accomplissement de son travail de façon sécuritaire.

Selon l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) tous les pompiers ont une période allouée maximum de 48 mois pour compléter la formation obligatoire de « Pompier 1 », suivant la date d'embauche.

Tout pompier promu à un poste d'officier ou un officier promu à un rang plus élevé avait un maximum de 48 mois pour compléter la formation « Officier 1 ». À noter que le pompier peut agir à titre d'officier pendant qu'il suit la formation requise. (Si formation disponible).



740.001

L'École nationale des pompiers du Québec (L'ENPQ) a revu et modifié son programme de formation de base pour les pompiers volontaires et suite à ces changements certains pompiers et officiers ont dû mettre à jour leur dossier de formation avant de poursuivre ou de débuter leur formation d'officier.

- Pompier 1 = 305 heures de formation (3 sections + examen pratique)
- Pompier 2 = 120 heures de formation (décarcération, opération matière dangereuse et intervention avec bâtiment de grande surface, version 2008)
- Auto sauvetage = 8 heures de formation (version 2008)
- Instruction 1 = 45 heures de formation
- Officier 1 = 160 heures de formation.

La formation de base en incendie comprend plus de 300 heures de formation sans compter les heures de pratiques obligatoires (48 heures) et toutes les heures de formation dite « spécialisations ».

De plus, certaines formations ont dû être complétées par les officiers avant de débuter la formation Officier 1, selon le programme de l'ENPQ.

En 2016, 14 pompiers ont réussi la formation de Pompier 1 reconnue par l'École Nationale des pompiers du Québec.

6 pompiers ont réussi la formation : Opérateur autopompe

6 pompiers ont réussi la formation : auto-sauvetage

7 pompiers ont réussi la formation : Matières dangereuses-opération

5 pompiers ont réussi la formation : Pompier 2

La municipalité peut compter sur une brigade ou tous les pompiers et officiers sont reconnue minimalement avoir reçu la formation et la mise à jour du programme de formation pompier 1 version 2008.



740.001

Processus de formation:

EMPALICUE		FOR	MATION POMPII	ER 1	
EMBAUCHE	Cour 1	Cour 2	Cour 3	Auto sauvetage	MDS

Pompier 1 : Formation de base selon l'ENPQ pour être reconnu pompier au Québec pour les municipalités ou villes de 25 000 habitants ou moins.

	FORMATION POMPIER 2	
Décarcération	MDO + Intervention avec gaz	Intervention bâtiment grande surface

Pompier 2 : Formation prérequise pour débuter la formation Instruction 1 et Officier 1.

FORMATION - INSTRUCTION 1

Instruction 1: Formation pour qu'un pompier ou un officier organise des sessions de pratiques et prérequis de formation Officier 1.

	FORMATION - OFFICIER 1	
Cour 1	Cour 2	Cour 3

Officier 1: Formation pour tout officier qui dirige un groupe de pompiers ou l'officier qui dirige un groupe d'officiers.



740.001

Voici l'état des formations pour nos pompiers en 2016 :

- Tous les pompiers sont reconnus Pompier 1, version 2008 ou de formation professionnelle (DEP)
- 9 pompiers sont reconnus Pompier 2.

En 2016, le personnel de la brigade incendie se répartit comme suit, selon la formation exigée pour être reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et le MSP du Québec.

- La brigade comprend 42 pompiers et officiers incluant le Directeur
- 33 pompiers ont la formation Pompier 1 ou DEP
- 9 pompiers ou officiers sont reconnus Pompier 2
- 1 Lieutenant à compléter les formations, Instruction 1 et Officier 1.
- 5 officiers ont suivi la formation instruction 1 et officier 1, cour 2.
- 10 pompiers ont compléter la formation opérateur autopompe.
- 10 pompiers ont suivi la formation des phénomènes thermiques avec simulateur d'embrasement.



740.001

Programme d'entraînement 2016 :

Jan.	6	Jan.	13	Jan.	21	Jan.	28	Fev.	3	Fev.	10	Fev.	17	Fev.	24	Mar.	2
EVC		EVC		Pomp	es /	Pomp	es /	Resci	ue/	Resc	ue /	Desin				Desino	
				Citerr	nes	Citer	nes	Sauve	tage	Sauve	etage			Scena	ario		
														(Plato			
Feux d		Feux de cheminé	- 16	Feux de n	naison	Feux de i	maison					placem vehic				placeme vehice	
						Effrac	tion										
						2											$\overline{}$
Mar.	9	Mar.	16	Mar.	23	Mar.	30	Avr.	6	Avr.	13	Avr.	20	Avr.	27	May	4
MUTS I	FFS	MUTS FI	FS	Premier				Premier		Recher				Rechero		HazN	/lat
				First /	Aid	Scena	ario	First	Aid	com	bat	Pre-P		comi	bat		
						(Plato						(Grande et Che					
Mayda	ау	Mayday	y							secte	eurs		•	secte	eurs		
										1 e	t 2			1 et	2	<u> </u>	
			\dashv														
May	11	May :	18	May	25	Juin	1	Juin	8	Juin	15	Juin	22	Juin	29	July	6
HazMa	at	Pompes	1	Pompi Citerr				EV	С	EV	′C	Resc		Rescu Sa uve		OF	F
		Citernes	5	Citerr	162	Scena	ario					Sauve	tage	Sauve	tage	Equipes	1 et ?
						Plato	on 3									Equipes	1 et 2
		Feu de Fo	ret	Feu de I	Foret												
July	13		20	July	27	Aout	3	Aout	10	Aout	17	Aout	24	Aout	31	Sept	7
OFF		OFF		OFI	F	Tou	ıs	OF	F	OF	F	OF	F	OF	F	Réun	
Equipes 3	et 4	Equipes 1	et 5	Equipes	2 et 3	M.A.D.	Chef	Equipes	4 et 5	Equipes	1 et 2	Equipe	3 et 4	Equip	e 5	Généra Gene	-
																Meet	ing
Sept.	14	Sept. 2	21	Sept.	28	Oct.	5	Oct	12	Oct.	19	Oct.	26	Nov.	2	Nov.	9
Recherch		Recherche		Desinc	arc.			Desino						Rescu		MUTS	
comba	at	combat	t	Extrica	tion	Scena	orio	Extrica	ition					Sauve	tage	IVIUIS	1.12
						Plato				Hallov	veen	Hallov	/een				
												-					
Nov.	16	Nov.	23	Nov.	30	Dec.	7	Dec.	16	Dec.	14	Dec.	21	Dec.	28		
				Pompe				Prem. S	Soins	Prem.	Soins						
MUTS I	FFS	Pompes															
MUTS I	FFS	Citernes	S	Citerr	nes	Scena	ario	First	Aid	First	Aid						
MUTS I	FFS		s /		nes os /	Scena Plato		First	Aid	First	Aid	Avant	Noël	No	ëI		
MUTS I	FFS	Citernes Pumps ,	s /	Citerr	nes os /			First	Aid	First	AId	Avant	Noël	No	ëI		
MUTS I	FFS	Citernes Pumps ,	s /	Citerr	nes os /			First	Aid	First	AId	Avant	Noël	No	ël		



740.001

Formation spécialisée :

Pour accomplir des tâches autres que le combat incendie, selon l'ENPQ, le MSP et certains organismes de santé-sécurité au travail, la formation est requise avant d'accomplir la tâche.

La liste des formations spécialisées :

- Opérateur d'autopompe = 45 heures de formation.
- Décarcération = 24 heures de formation en plus des entraı̂nements.
- Opération lors de déversement de matières dangereuses.
- Intervention en espace clos.
- Intervention de sauvetage nautique
- Intervention sauvetage sur glace.
- Intervention sauvetage en forêt.
- Sauvetage en hauteur.

À noter que plusieurs formations ne sont pas homologuées par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).

En 2016, la situation réelle :

- Décarcération -> 25 pompiers ont suivi la formation.
- Opérateur Autopompe -> 34 officiers et/ou pompiers ont complété la formation
- Auto sauvetage -> tous les pompiers ont complété la formation.
- Opération matières dangereuses -> tous les pompiers ont complété la formation.
- Espace clos -> aucun
- Sauvetage nautique -> 1 pompier a complété la formation, technicien
- Sauvetage sur glace -> 1 pompier a complété la formation, technicien
- Sauvetage en hauteur -> 1 pompier a complété la formation, technicien
- Intervention sauvetage en forêt -> 1 pompier a complété la formation



740.001

Projets pour l'année 2017 du SSI:

La Municipalité doit préparer un plan de relève pour ses pompiers et officiers afin de toujours être en mesure de répondre adéquatement et efficacement aux interventions avec du personnel qualifié et ainsi se conformer aux obligations de formation selon le Plan de mise en œuvre et le Schéma de risques incendie.

En 2017, le programme de formation pour pompier et officier prévoit diverses formations :

- 20 pompiers recevront la formation 1ers soins et RCR.
- 5 pompiers amorceront la formation : Pompier 1
- 8 pompiers débuteront la formation Officier 1, cour 1.
- 10 pompiers complèteront la formation décarcération
- 10 pompiers complèteront la formation des phénomènes thermique avec simulateur.
- Tous les pompiers suivront une formation d'intervention avec gaz naturel.

Autres projets:

- Achat d'équipements incendie et de branchements aux bornes incendie;
- Programme d'entraînement des pompiers, 48 heures minimum;
- Formation pour tous du système de communication radio avec le Centre d'appels 9-1-1 de la MRC des Collines;
- Le remplacement de toutes radios portatives et mobiles. (nov. 2016);
- Les visites de bâtiments, risque de catégorie 1 (Faible) et catégorie 2 (moyen), quartier 6;
- Organisation d'une journée de prévention incendie, portes ouvertes;
- Participation au colloque de la sécurité civile;
- Participation au congrès des chefs en sécurité incendie ACSIQ;
- Suivi du feu vert clignotant, projet pilote;
- La mise en place et l'utilisation du réseau d'aqueduc, eau potable et bornes incendie;
- Formation pompiers et officiers;
- Répartition et communication radio par le centre des appels 9-1-1 de la MRC des Collines:
- L'achat d'une laveuse à linge pour habit de combat et la mise en place de procédure de décontamination de ceux-ci;
- Achat d'équipement de lavage.



740.001

Le plan de mise en œuvre de Chelsea :

Vous trouverez dans les pages suivantes une copie du Plan de mise en œuvre complété pour l'année 2012 et remis au représentant de la MRC des Collines de l'Outaouais.

#	Objectifs à atteindre	Année	Décrire comment vous procéderez pour réaliser l'objectif avant l'échéancier (ou remis à quand et pourquoi)
1	Mettre à jour le règlement de constitution de votre Service de Sécurité Incendie	2016	Complétée.
2	Sensibiliser les employeurs de notre municipalité des avantages d'avoir des employés formés en sécurité incendie.	2011	Selon la MRC le processus est débuté.
3	Signer des ententes de service incendie inter municipal et les appliquer pour rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risque	2011 à 2016	Entente de service incendie avec les municipalités de la MRC des Collines, annuelle. Entente de service avec la Ville de Gatineau.
4A	Fixer des objectifs de recrutement par caserne et pour la municipalité	2011 Annuel	À suivre. Selon les budgets.
4B	Atteindre le nombre de pompiers fixé et conserver les effectifs au-dessus de ce nombre	2011 à 2016	En progrès, annuellement.
5	S'assurer que tous les pompiers sont formés pour accomplir leurs tâches en conformité avec la loi de la Sécurité Incendie	2010	En progrès, annuellement, selon les budgets et les formations disponibles. Tous reconnue Pompier 1 ou DEP ou DEC
6	S'assurer d'avoir des ressources formées en Recherche de causes et circonstances d'incendie (RCCI)	2010	Deux ressources à l'interne — risques faibles et moyens. Risques élevés ou très élevés compléter par la MRC.
7	Avoir un système pour reconnaître les effectifs disponibles afin d'atteindre le nombre de pompiers minimum	2011	Mise en place d'un logiciel incendie par téléphone cellulaire.
8	Mettre en place un programme d'entraînement uniformisé prévoyant la participation de tous les effectifs	2011 Annuel	En place depuis juin 2011
9	S'assurer que le Service de Sécurité Incendie a un programme de Santé-Sécurité au travail	2011	Prévue pour l'an 2017, à suivre.
10	L'aménagement des casernes et le cas échéant, prévoir la rénovation pour faciliter l'entrée et la sortie des camions	2010 à 2016	Selon les budgets
11	Soumettre les véhicules aux tests qui leur sont obligatoires; ULC pour autopompe et inspection mécanique obligatoire	annuelle	En place



740.001

#	Objectifs à atteindre	Année	Décrire comment vous procéderez pour réaliser l'objectif avant l'échéancier (ou remis à quand et pourquoi)
12	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer un véhicule qui échouerait une inspection obligatoire	2011 au besoin	En place selon les budgets
13	Créer un programme de remplacement, d'acquisition, d'inspection, d'entretien des véhicules d'intervention et des pompes portatives.	2010	Selon la planification budgétaire
14	Remplacer ou ajouter des véhicules d'interventions tels que décrits au Schéma	2011 à 2016	En progrès, selon les budgets.
15	Ajouter ou changer les équipements conformément à leur durée de vie, au besoin et en conformité avec les normes	annuel	En progrès, selon les budgets.
16	S'assurer d'avoir 4 appareils respiratoires par casernes.	2016	Achats de cylindres à air
17	Avoir un programme de vérification et entretien des points d'eau et s'assurer de leur accessibilité	2011 2012 annuel	En place
18	S'assurer d'avoir un nombre suffisant de radios et faire des essais hebdomadaires, remplacer et ajouter les radios requises.	2010	Toutes les radios sont remplacées et tous les pompiers possèdent une radio portative.
19	Revoir les protocoles de déclenchement d'alerte pour chaque type de risque incendie.	2011	Tous les pompiers de la municipalité sont avisés lors du déclenchement d'alerte incendie pour chaque type de risque.
20	Revoir la classification des risques sur une base annuelle avec l'aide du TPI au service de la MRC	2010	Selon la MRC, la MRC va entamer le processus en 2013, à suivre
21	Elaborer et appliquer un programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents sur lesquels le service est intervenu	2012	En collaboration avec le TPI à l'emploi de la MRC des Collines.
22	Réaliser la recherche de cause et circonstances incendie (RCCI) en en s'associant à des ressources pertinentes en cette matière	2011	Ressources à l'interne pour risques 1 et 2 et deux ressources au besoin sont disponibles à l'externe pour les risques 3 et 4.
23	Achever un rapport (DSI-2003) pour chaque incendie et transmettre une copie au MSP dans les délais prescrits	En Tout temps	En place, depuis 2003



740.001

#	Objectifs à atteindre	Année	Décrire comment vous procéderez pour réaliser l'objectif avant l'échéancier (ou remis à quand et pourquoi)
24	Avoir un registre des interventions et rédiger un rapport et le remettre à la MRC pour compilation	2011	complété annuellement
25	Utiliser ces rapports pour construire les activités de préventions	2012	En collaboration avec le TPI de la MRC des Collines
26A	Élaborer un programme de prévention basé sur le CNPI	2012	Seront complétées en collaboration avec le TPI de la MRC des Collines.
26B	Procéder aux inspections, faire appel à des ressources qualifiées pour les risques élevés et très élevées	2012 annuel	La MRC a embauché 2 TPI pour la visite des risques 3 et 4, pour les 7 municipalités de la MRC.
27	Rédiger des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés, informer et former des pompiers.	2012 annuel	La MRC a embauché 2 TPI pour la rédaction des plans d'interventions pour l'ensemble des 7 municipalités de la MRC.
28	Élaborer un programme de sensibilisation du public étendu sur l'année	2012 annuel	En collaboration avec la MRC des Collines, suite à l'embauche des TPI.
29	Réviser les procédures de déploiement des ressources afin d'atteindre les objectifs du Chap. 6	2011	Tous les pompiers sont avisés pour tout type d'intervention
30	Aviser le centre 911 des procédures de déploiement.	2011	Maintenir les procédures déjà en place, tous les pompiers sont alertés pour tous les types d'appels et tous les risques.
31	Réaliser la promotion des mécanismes et appareil d'auto protection	2012	En collaboration avec la MRC des Collines
32	Prévoir des recommandations sous forme de rapport à la municipalité (Urbanisme) lacune d'accessibilité.	2011 Annuel	Procédure en place

Mise à jour : Février 2017



740.001

Conclusion:

Le métier de pompier est en constante évolution que ce soit le niveau de la formation, le développement de nouveaux produits ménagers qui se retrouve dans les résidences, les nouvelles techniques de construction ou les nouvelles procédures de travail.

La formation du personnel demeure la priorité, il faut s'assurer d'avoir en place le personnel requis et qualifié afin de répondre aux exigences du métier et aux attentes des résidents en plus de préparer la relève des pompiers et officiers.

Le Plan de mise en œuvre inclus dans le présent document comprend plusieurs objectifs à atteindre. Certains objectifs sont déjà en place ou le seront dans un avenir rapproché, mais nous devons tous prendre conscience que ses objectifs doivent rencontrer les orientations du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Les membres du conseil municipal ont adopté un règlement de constitution et un règlement en sécurité incendie pour son service de sécurité incendie et permettra une meilleure organisation et de la planification des services d'urgence qui seront offerts à la population.

Les exigences auxquelles nous devrons faire face en 2017, à titre de prévention, des visites des résidences, de la collecte des données, la planification des plans d'interventions et la relève des pompiers seront des défis de taille.

Tous ces projets verront le jour avec des investissements humains et financiers que le Service de sécurité incendie et les membres du conseil municipal ont pris en considération lors de la planification budgétaire 2017.

Le programme de visite 2017 débutera ce printemps, le quartier # 6 sera visité.

André Hamelin

Directeur du SSI de Chelsea

ANDRE HAMEL.